



Liquidation judiciaire pendant mon congé parental

Par **sonialb**, le **06/09/2014** à **19:05**

Bonjour, je suis en congé parental depuis le 15 juin 2013, l'entreprise où je travail va fermée (liquidation judiciaire) donc je serai licencié économique en novembre 2014. Pourrais je continuer mon congé parental jusqu'aux trois ans de mon enfant ou bien serais je au chômage? rncordialement

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **09:30**

Bonjour,
Les 2 en fait.
Votre intérêt est l'inscription à Pole emploi.
Ensuite vous indiquez votre disponibilité à rechercher un emploi ou pas.